



CRÉATION EN COURS – TROISIÈME ÉDITION Portrait de la 3^{ème} promotion

Au terme de l'appel à candidatures ouvert du 15 juin au 16 juillet 2018, la nouvelle promotion de Création en Cours est sélectionnée. Les projets retenus couvrent tous les champs artistiques : musique, théâtre, danse, cirque, arts plastiques, marionnettes, art de rue, photographie, cinéma et audiovisuel, design, architecture, littérature, poésie, bande dessinée, arts numériques, mode - et mêlent pour nombre d'entre eux les esthétiques.

Après réception des 365 candidatures, les projets déposés ont fait l'objet d'une analyse fine par les Ateliers Médicis en plusieurs étapes (double voire triple lecture, analyse transversale et arbitrage), avec une grille de notation et d'étude spécifique. Ce protocole a permis de distinguer 201 projets, qui ont été présentés au jury national.

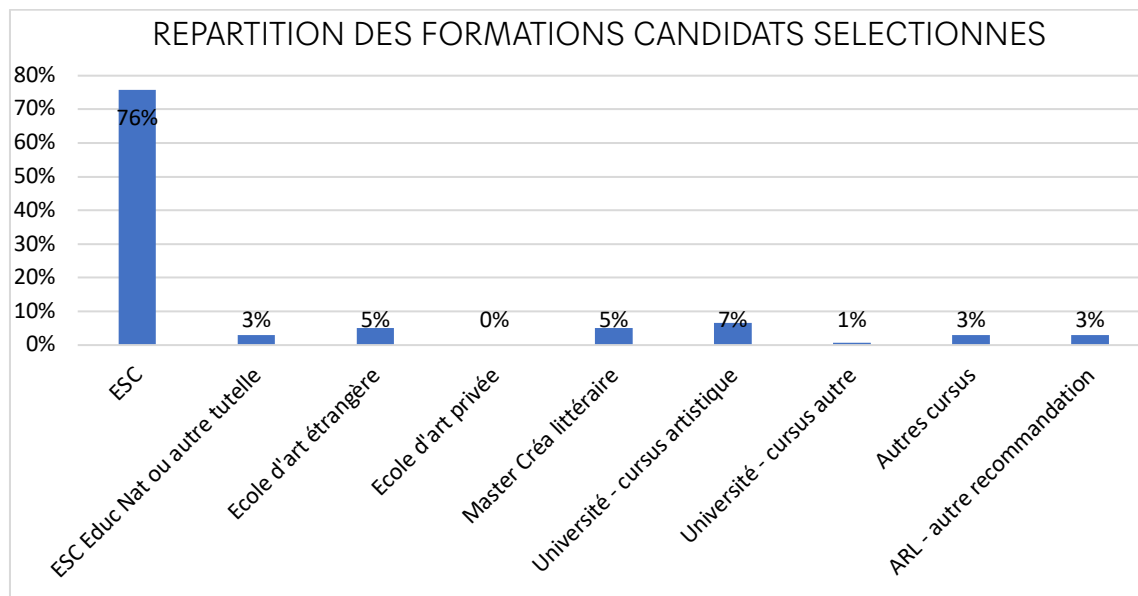
Un jury national de sélection s'est réuni le 05 octobre 2018, présidé par Françoise Patrigeon, adjointe à la direction de l'EPCC Ateliers Médicis, en présence de membres des administrations centrales et déconcentrées du ministère de la Culture, et du ministère de l'Éducation nationale et de deux artistes des deux premières éditions de Création en cours. Suite aux différentes remarques formulées par les membres du jury à la lecture des projets, le protocole de sélection a été validé. Les artistes pressentis ont été contactés par téléphone et informés de leur présélection ; il leur a été demandé de confirmer par retour de mail leur accord concernant le département d'implantation, et donc leur participation au programme.

Les 136 projets sélectionnés sont portés par 99 femmes et 37 hommes. De nombreux artistes travaillent en binôme ou en collectif ; les quelques 162 artistes qui seront investis dans la troisième édition du programme, sont pour 72% des femmes et 28% d'hommes.

Parmi les lauréates et les lauréats, 108 sont diplômé(e)s depuis 2014 des Écoles supérieures culture sous tutelle du ministère Culture (44 écoles du territoire national métropolitain et d'outre-mer sont représentées), 7 sont issu(e)s des Masters de création littéraires, 8 d'un cursus artistique universitaire, et 4 recommandé(e)s par des Agences régionales du livre. Par ailleurs, cette année, 8 élèves sont issu(e)s d'Écoles d'Art étrangères.

On observe les points suivants.

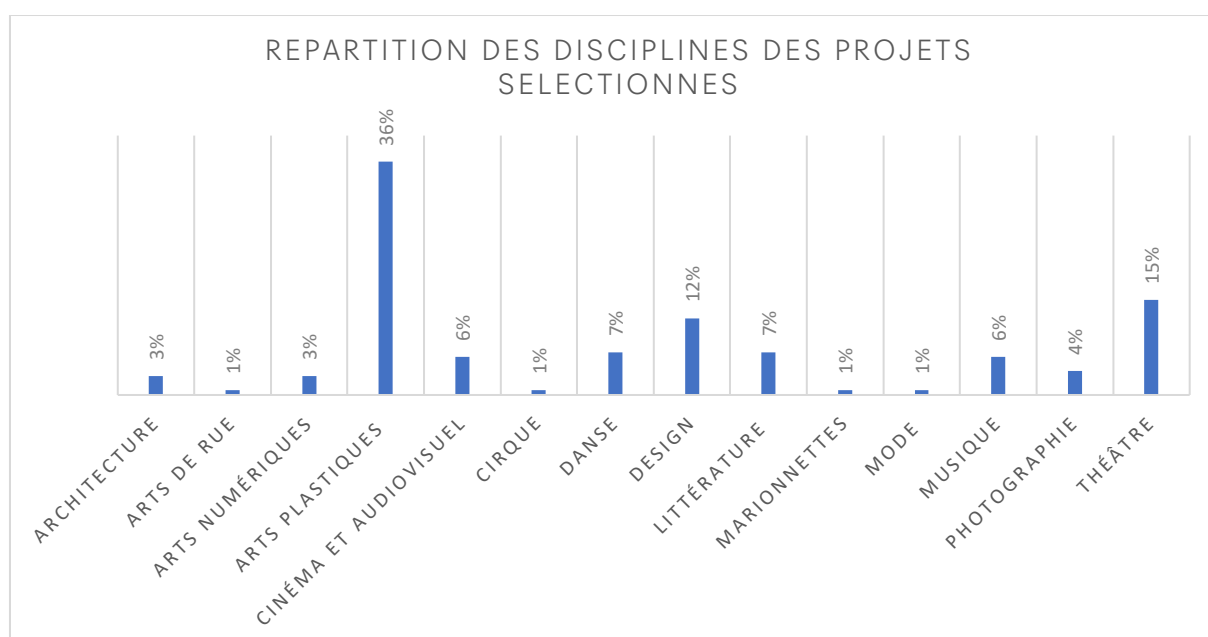
- 76 % des candidats sont issus d'une École Supérieure Culture, pour 69 % l'an dernier
- 42 ESC sous tutelle du ministère Culture sont représentées, et 2 Écoles sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale
- 5% des candidats proviennent de masters de création littéraire, et 3% sont recommandés par des Agences régionales du livre
- 7% des artistes ont suivi des cursus universitaires, et 5% sont issus d'Écoles d'art étrangères.



L'analyse montre que 31 % des artistes sont nés en région Ile-de-France, et 14% sont nés hors de France. Leur âge moyen au moment du dépôt de candidature est de 28,8 ans, avec une amplitude qui va de 23 à 38 ans.

En termes de discipline, la diversité est grande, présentant toutefois une majorité de projets relevant des arts plastiques (36%) et du spectacle vivant (29,4%) : théâtre (14,7%), danse (6,6%), musique (5,9%), cirque (0,7%), arts de rue et marionnettes (1,5%). Suivent le design (11,8%), la littérature (6,6%), le cinéma et l'audiovisuel (5,9%), la photographie (3,7%), l'architecture (2,9%), les arts numériques (2,9%), et la mode (moins de 1%).

On constate que les projets liés au design et à la littérature sont plus nombreux que lors de la 2^{ème} édition. En revanche, les projets liés à la danse ou au cinéma et audiovisuel sont beaucoup moins nombreux.

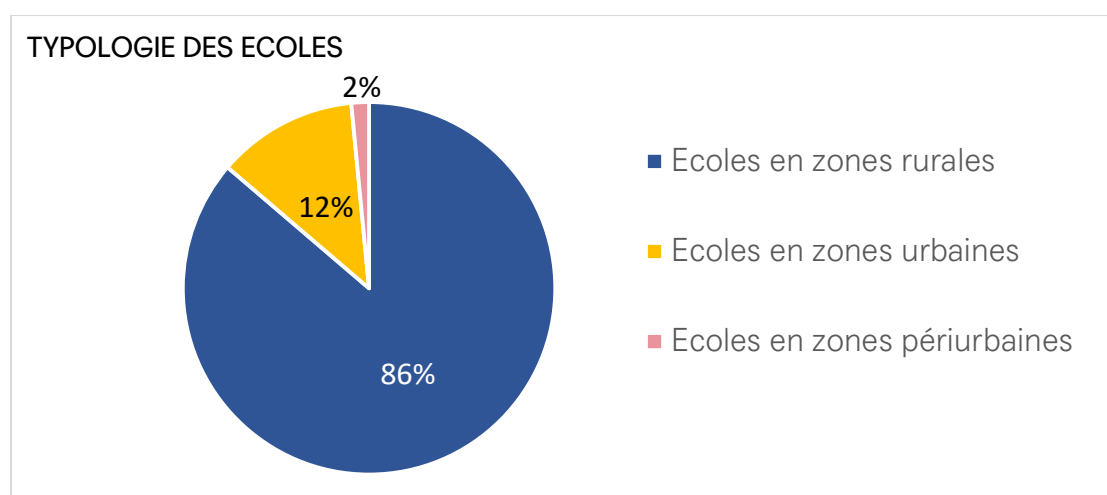


- **ÉCOLES ET DÉPARTEMENTS D'IMPLANTATION**

Les artistes développeront leurs projets et les partageront avec des élèves du cycle 3 (CM1, CM2, 6ème) dans 135 écoles primaires et 1 collège répartis dans les 101 départements français métropolitains et d'outre-mer, en accentuant encore la présence de ces projets culturels dans les zones rurales et ultramarines :

- 70 départements ont une affectation simple
- 28 départements ont une double affectation, parmi les territoires français isolés et faiblement dotés en structures culturelles (zones rurales, DOM)
- La Guyane recevra 3 projets et Mayotte en recevra 4.
- Le territoire d'implantation des Ateliers Médicis, Clichy-sous-Bois et Montfermeil, recevra 2 projets

Les écoles retenues pour accueillir un projet d'artiste sont pour 83% d'entre elles situées en zone rurale, 12% en zone urbaine et 1% en zone périurbaine.



Pour l'appariement, 88% des artistes se sont vu proposer une implantation correspondant aux souhaits émis lors du dépôt de leur candidature, dont 35% leur premier choix. Les autres artistes ont été contactés afin de leur proposer une implantation alternative, et ont par la suite confirmé leur accord de façon formelle.